



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 30 Mars 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 30 Mars 2009 à 19h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient présents :

Mr Guyot André, Mr Alves Denis, Mr Martinez Luca, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Me Pinois Martine, Mr Gandolfo André

Etait absent :

Mr Thomas Dominique

La séance est ouverte à 19h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 Mars 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Compte de Gestion et Compte Administratif 2008

Madame le Maire remercie M. Ragage, Trésorier de la commune à Avallon, d'avoir bien voulu accepter de présenter les comptes administratifs 2008 et les budgets primitifs 2009 du service de l'eau et de la commune.

Compte administratif Service de l'eau Budget 2008			
	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	20.220,48	66.738,15 (dont excédent 2007 de 38.159,52)	46.517,67
Investissement	87.938,26	71.925,08 (dont excédent 2007 de 3.501,08)	16.013,18

Compte administratif Service de l'eau Budget 2009			
	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	61.427,00	61.427,00	
Investissement	73.112,00	73.112,00	

✚ Question sur la taxe d'assainissement

M. Gandolfo interroge M. Ragage sur l'absence de taxe d'assainissement. M. Ragage précise que cette taxe d'assainissement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3000 habitants. Par ailleurs, étant donné que cette taxe n'a pas été instaurée à l'époque, il serait judicieux d'attendre la fin de l'étude du projet d'assainissement des hameaux de Vaudonjon pour statuer sur la mise en place de cette taxe.

Budget de la Commune

Compte administratif 2008			
	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	189.984,09	305.392,22 (dont excédent 2007 de 95.151,12)	115.408,13
Investissement	100.785,19 (dont déficit 2007 de 68.895,25)	68.895,25	16.013,18

Compte administratif 2009			
	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	267.566,00	267.566,00	
Investissement	627.770,00	627.770,00	

Monsieur Ragage donne des explications sur l'état des 4 taxes :

Type de taxe	Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Professionnelle
Taux	9.70%	14.12%	48.85%	8.56%
Produits attendus	30.410 €	31.431 €	11.187 €	35.122 €

✚ Question sur l'impact de la salle polyvalente sur la fiscalité communale

M. Mandron demande quel sera l'impact de la salle polyvalente sur la fiscalité communale. M. Ragage rappelle qu'il a procédé à une simulation. Notre budget étant équilibré et sans problème particulier, peut supporter cet investissement conséquent.

Vente du foyer

Comme il avait été décidé lors de la précédente réunion, Mme le Maire demande de prendre une décision définitive concernant la vente du foyer. Elle rappelle au Conseil que les débats préalables faisaient ressortir deux options :

- ⇒ Soit la vente de ce foyer
- ⇒ Soit la transformation en local communal (atelier, stockage des engins et matériaux).

Les Conseillers exposent une dernière fois leurs avis, puis il est procédé à un vote qui donne les résultats suivants :

5 Voix pour la vente / 2 Voix contre la vente / 3 Abstentions.

La vente du foyer est donc définitivement décidée.

Le Conseil charge Madame le Maire de contacter les acheteurs Mr et Me Koutlidis pour les informer et leur proposer de signer la promesse de vente sous les conditions suivantes :

1. Le prix de vente est fixé à 80.000 Euros (Quatre Vingt Mille Euros)
2. La remise des clefs ne pourra avoir lieu que le jour de la livraison de la nouvelle salle polyvalente par le Conseil Régional à la Commune.

Questions diverses

✚ Adhésion au C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité (avantages vacances, loisirs, culture...). Cette cotisation s'élève à 0,74% de la masse salariale.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

✚ Adhésion à une fourrière pour animaux errants

M. Guyot donne lecture aux conseillers d'une circulaire concernant la réglementation sur les chiens errants. Il est nécessaire d'adhérer à ce genre d'établissement afin de pouvoir placer sans problèmes les animaux errants dans la commune. (Un cas de ce genre a eu lieu récemment dans le village). Cette adhésion s'élève à 1,20€ par habitant pour l'année.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Par 9 voix pour et une voix contre.

Contact sera pris avec la fourrière de Branches

✚ Cœur de village

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Régional qui informe la municipalité que le contrat passé avec le conseil général concernant l'opération « cœur de village » cesse en juillet 2009 et demande si la commune souhaite inscrire d'autres projets.

Le Conseil charge Me le Maire de s'informer auprès du Conseil régional pour savoir si le projet de la réfection de la place de Montillot peut être inscrit dans ce contexte ?

✚ Service Communal de l'eau

Monsieur Denis Alves évoque le problème des fuites après compteur. Il interroge le Conseil sur la possibilité d'envisager une participation de la commune lorsque d'importantes fuites génèrent des pertes d'eau après les compteurs. Il s'agirait de procéder à une diminution de la facture selon un pourcentage à définir. Cette « participation » se pratique déjà dans d'autres communes.

Monsieur Gandolfo s'oppose à la mise en place systématique de cette procédure et précise que chaque occupant (propriétaire ou locataire) est responsable de l'état du réseau d'eau qui se situe après le compteur c'est à dire dans sa propriété.

Il est décidé de procéder toutefois à l'examen de situations exceptionnelles, au cas par cas.

Le Conseil charge Me le Maire de distribuer une notice à tous les habitants afin de leur demander d'être vigilants et de bien vérifier périodiquement l'état de leur réseau d'eau.

✚ Adhésion à l'O.D.S.E.S (Office des Sports de l'Avallonnais)

Les conseillers approuvent cette adhésion, considérant qu'en 2008 deux enfants de la commune ont bénéficié de ces services.

✚ Ecole de Musique d'Avallon

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de M. Caullet (Maire d'Avallon) concernant les difficultés financières de cet organisme et qui demande un partenariat avec les communes extérieures. Il est souligné que les parents des communes extérieures paient déjà plus cher que les Avallonnais. Le conseil municipal refuse en conséquence de participer au fonctionnement de cette école de musique. Les conclusions de la réunion du 25 mars qui s'est tenue à Avallon sur ce sujet seront néanmoins demandées à cette municipalité.

✚ **NTCI (Nouvelles Technologies Communication Information)**

Le Conseil Régional de Bourgogne a lancé de grands travaux pour le déploiement du réseau Internet par la voix terrestre hertzienne. Il s'agit d'équiper les zones rurales non desservies en utilisant la technologie du WIMAX. Me le Maire a chargé M. Gandolfo de ce dossier. Il s'agit de fournir à la Région les informations qu'elle demande et de rédiger un rapport pour rendre compte aux Conseillers. Ce rapport a été rédigé et lu aux conseillers. Il est disponible en Mairie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau Internet sur la Commune, il été décidé d'établir un bilan de la situation. Pour disposer des informations réelles, chaque habitant est invité à remplir un formulaire qui a été distribué. Une forte participation est espérée car lorsque la Mairie aura récupéré l'ensemble de ces informations, une analyse/synthèse sera rédigée. Ces éléments permettront de disposer d'une argumentation pour faciliter l'ouverture de négociations avec les parties concernées.

✚ **La buse située au chemin du Rochignard.**

M. Martinez fait part de l'état de la buse située au chemin du Rochignard. Cette buse est cassée et nécessite d'être remplacée ; il se propose d'effectuer ce travail avec l'aide de M. Le Gallic. Par la même occasion, il est nécessaire d'effectuer une réparation du trottoir situé devant la maison de Mme Masson. Le Conseil valide l'exécution de ces travaux.

✚ **Vitesse excessive au Hérodats**

Mme Pinois signale la vitesse excessive de certains véhicules aux Hérodats. Il lui est demandé de noter les numéros d'immatriculation de ces véhicules afin que Madame le Maire puisse procéder à des procès-verbaux.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 4 Mai 2009

La Séance est close à 21h30